

2004

FICHE : SANTE ET VIOLENCES CONJUGALES

Soirées-débats de sensibilisation des médecins à la rédaction des certificats médicaux en cas de violences conjugales (Angers)

Associations porteuses

1.- Nom et Adresse : SOS Femmes Angers

35, rue saint Exupéry - 49100 - Angers

tél. 02 41 87 97 22 – sos.femmes.angers@club-internet.fr

- **Personne contact** : Marie Jeanne Ragueneau – Monique Lasne : permanente

- **Objectifs principaux** : accueil et hébergement des femmes victimes de violences conjugales. Le SOS comprend une permanence téléphonique, une permanence d'accueil sans rendez-vous, et trois appartements (18 places d'hébergement).

- **Publics visés par l'association** : femmes victimes de violences conjugales

- **Date de création** : 1985

2. Nom et Adresse : Planning Familial du Maine et du Loire

35, rue saint Exupéry - 49100 - Angers

tél. 02 41 88 70 73

- **Personne contact** : Gaby David

- **Objectifs principaux** : Ecoute, information et formation sur toutes les questions sur la sexualité, contraception, parentalité, droits des femmes ; accueil de femmes victimes de violences sexuelles.

- **Publics visés par l'association** : Jeunes, femmes, hommes, couples, familles, travailleurs sociaux...

3. Nom et Adresse : Marie-Claude Caillaud

Chargée de mission pour la Délégation Départementale

Droits des Femmes et Egalité

Préfecture du Maine et du Loire

Cabinet du Préfet

49 034 Angers Cedex

02 41 81 80 29

- Historique et partenariat de l'action présentée ; rôle de chaque intervenant :

Le groupe de travail « Gestion de l'urgence à la police, en gendarmerie et en milieu hospitalier » de la Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes (CODEV) du Maine et Loire a sollicité, en janvier 2002, SOS Femmes d'Angers et le Mouvement Français pour le Planning Familial pour l'organisation d'actions de sensibilisation des médecins.

Le groupe de travail réunit le préfet, les procureurs, la gendarmerie, la police, l'ordre des médecins, la chargée de mission du Droit des femmes, des CHRS, SOS Femmes Angers et le Planning familial et se charge de la mise en place de l'action. L'initiative reçoit le soutien des Unités Médicales Judiciaires (UMJ).

Déroulé de l'action

- **Date de début de l'action et durée** : janvier 2002 – avril 2003

- **Public** : professionnels de la santé, de la justice, de la police et de la gendarmerie

- Description des actions : action de sensibilisation des médecins en particulier à la rédaction des certificats médicaux en cas de violences conjugales. Trois soirées-débats à Angers, Cholet et Saumur sur le certificat médical, intitulées : « Certificat médical et violences dans le couple : quels pièges à éviter ? ».

A Angers, en janvier 2002, au CHU ; à Cholet en novembre 2002 ; à Saumur en avril 2003 au centre hospitalier.

- Résultats et commentaires : l'initiative a rencontré un franc succès auprès des médecins. Certains qui n'ont pu être présents aux trois débats ont demandé à ce que d'autres soirées soient organisées. Ce qui met en évidence d'une demande d'information de la part de ces professionnels. L'ampleur de la mobilisation était importante, compte-tenu de la nouveauté et du manque de disponibilité des praticiens : à Angers, 45 médecins ont participé ; à Cholet 35 et à Saumur une trentaine, soit 110 médecins touchés par l'initiative. Ont participé diverses spécialités médicales : généralistes, gynécologues, psychiatres. Etaient présents également des personnels de la gendarmerie, de la police et de la justice.